



**institut de formation**  
soins infirmiers - aide-soignante - continue  
*Paray-le-Monial*

**LES CONGES :** 2 Semaines à Noël et 1 semaine en avril

**LA FORMATION :** débute en septembre, se termine la première semaine de juillet.

#### TARIFS ET INSCRIPTION

*Pour les personnes sans interruption de scolarité : la formation est prise en charge par le Conseil Régional*

**Formation AS :** 5500.00 €

*Frais annexes : frais de reprographie : 75 €*

*Frais de tenues : environs 50 € (4 tenues complètes)*

*(tarif 2018)*

11 impasse Chervier, 71600 Paray-le-Monial

Téléphone : 03 85 88 43 61

Télécopie : 03 85 88 43 01

email : aurelie.macary@ch-paray.fr



**institut de formation**  
soins infirmiers - aide-soignante - continue  
*Paray-le-Monial*

## FORMATION AIDE SOIGNANTE

### CURSUS COMPLET

**20 places**

**Pré-inscription + dossier téléchargeable sur**

**[www.ifs-i-fas-paray.fr](http://www.ifs-i-fas-paray.fr)**

**À partir de janvier de chaque année.**

*(dépôt des dossiers au secrétariat chaque mercredi ou par voie postale avec accusé réception jusqu'à la date de clôture, cachet de la poste faisant foi)*



**région BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

## LES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection comprennent :

- **une épreuve d'admissibilité** (les titulaires d'un diplôme de niveau IV et V carrières sanitaires et sociales en sont dispensés)
- **une épreuve orale d'admission**

Elle se fait dans le cadre d'un entretien individuel avec un formateur, un cadre de santé en secteur de soins, et dure 20 minutes (avec 10 minutes de préparation) sur un thème sanitaire et social et sur les connaissances et intérêt du candidat à la profession.

## DESCRIPTIF FORMATION Aide-Soignante

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut et en stage réparties comme suit :

- **Enseignement à l'institut** = 17 semaines soit 595 heures
- **Enseignement en stage clinique** = 24 semaines soit 840 heures.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement théorique et clinique est organisé sur la base de 35 heures par semaine.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme. :

- **Compétence 1** : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
- **Compétence 2** : Apprécier l'état clinique d'une personne.
- **Compétence 3** : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

- **Compétence 4** : Utiliser les techniques préventives de maintenance et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- **Compétence 5** : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- **Compétence 6** : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- **Compétence 7** : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- **Compétence 8** : Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle.

## FORMATION THEORIQUE & PRATIQUE

La formation théorique se décline en huit modules.

N° Modules	Titre	cours	stages
Module 1	Accompagnement de la vie d'une personne dans les activités quotidiennes	140 h	4 semaines
Module 2	L'état clinique d'une personne	70 h	4 semaines
Module 3	Les soins	175 h	8 semaines
Module 4	Ergonomie	35 h	2 semaines
Module 5	Relation—Communication	70 h	4 semaines
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	35 h	2 semaines
Module 7	Transmission des informations	35 h	/
Module 8	Organisation du travail	35 h	/
TOTAL :		595 h	24 semaines

Les enseignements sont assurés par les formateurs permanents de l'institut et par des intervenants extérieurs.

### Les disciplines possibles:

- Soins de courte durée : médecine - chirurgie
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Secteur extra hospitalier
- Structure optionnelle